



bilan

du président de la CNDP du 10 avril 2026



MATIÈRES ET DÉCHETS RADIOACTIFS : PLAN 2027-2031

10.10.2025
10.02.2026



commission nationale du débat public



RÉUNIR LES CONDITIONS DU DÉBAT

Descriptif du projet / plan-programme

Le PNGMDR – ou Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs – est le document de référence qui fixe, à l'échelle nationale, la stratégie de gestion des substances radioactives. Son objectif ? Organiser une gestion responsable, durable et transparente de ces matières et déchets, dans le respect de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Ce document stratégique, qui a vocation à anticiper et encadrer la gestion des substances radioactives, est élaboré par la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), qui en assure la maîtrise d'ouvrage.

Créé par la loi du 28 juin 2006, le PNGMDR est initialement actualisé tous les 3 ans. Depuis la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, il est maintenant révisé tous les 5 ans.

D'après le maître d'ouvrage, cette périodicité vise à mieux articuler le PNGMDR avec les grands débats énergétiques nationaux, comme la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et la Stratégie nationale bas carbone (SNBC). Il prend en compte l'évolution des connaissances scientifiques, des politiques énergétiques, des besoins industriels et des exigences environnementales.

Il concerne tous les types de matières et déchets radioactifs, qu'ils soient issus du secteur nucléaire, industriel, médical, de la recherche ou de la défense.

Le plan remplit plusieurs fonctions-clés selon le porteur du plan-programme :

- Établir un bilan de la gestion existante ;
- Recenser les besoins à venir en stockage et entreposage ;
- Fixer des objectifs pour les déchets sans solution actuelle ;
- Programmer des recherches sur de nouvelles méthodes de gestion ;
- Planifier la création ou l'évolution des installations nécessaires.

La 6^e édition du PNGMDR couvrira la période 2027–2031

Le contexte du débat

À l'issue d'un ensemble de rencontres les principaux acteurs (154 personnes représentant 70 entités), l'étude de contexte a permis d'identifier dix corpus documentaires :

- Général ;
- Gestion des déchets radioactifs médicaux ;
- Impacts territoriaux ;
- Déchets de très faible activité (TFA) ;
- Réversibilité et alternative ;
- Matières *versus* déchets ;
- Les déchets de faible activité à vie longue (FA-VL) ;
- Coûts et financement ;

- Cigéo PhiPil (Phase industrielle pilote) ;
- Impact des orientations énergétiques sur le PNGMDR.

Ils ont ainsi fait l'objet de près de 1 000 chargements ou consultations sous la forme de corpus ou de ressources documentaires.

Ce débat vient aussi après trois débats publics sur de nouvelles paires d'EPR2 pour EDF ainsi qu'un débat sur le Technocentre d'EDF à Fessenheim, et alors qu'est en cours la concertation continue de Cigéo.

Par ailleurs, la publication de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) a été réalisée le 13 février 2026, soit après le débat public, qui s'est terminé le 10 février dernier.

Le Cinquième Conseil de politique nucléaire du 12 mars 2026 a pris acte des avancées du programme « Aval du futur » porté par Orano et visant à renouveler les installations de l'aval du cycle du combustible nucléaire à La Hague, et a confirmé le lancement d'un nouveau programme ambitieux de fermeture du cycle du combustible nucléaire ayant vocation à mobiliser l'ensemble des acteurs (donneurs d'ordre, recherche, acteurs émergents).

La phase préparatoire et le déroulement du débat

Ce débat national portait sur l'ensemble du territoire métropolitain. 9 webinaires ont permis la couverture de cette échelle.

4 ateliers spécifiques ont été organisés pour échanger sur l'impact dans les territoires.

1 079 étudiant-e-s, 31 écoles de l'enseignement supérieur inscrits au débat qui ont produit 42 des contributions.

Le groupe citoyen composé de 20 personnes a, entre autres, émis un avis sur le Dossier du maître d'ouvrage (DMO) au regard, notamment de la technicité du sujet.

Certaines associations n'ont pas souhaité participer au débat, notamment sur les territoires proches de Bure.

Synthèse des principaux arguments présentés

Du fait du rythme, relativement court (5 ans) à l'échelle du nucléaire, le « bilan » du 5^e PNGMDR a manqué pour certains des acteurs ainsi que l'évaluation des actions de ce 6^e plan.

L'enchaînement des décisions (relance du nucléaire de 2022, débats publics sur les EPR2, PPE3) et l'absence de leur évaluation directe dans le 6^e PNGMDR ont été relevés par certains.

Le maintien du statut de « matière » versus « déchets » radioactifs a rendu significatifs les échanges et options industrielles qui en découlent, y compris en termes économiques ou de réversibilité. En effet, selon le statut de déchet, des provisions sont nécessaires.

Ce débat public, tout comme la concertation continue de Cigéo, interpelle au regard des générations futures avec une échelle de temps qui dépasse *plusieurs générations voire d'autres civilisations*, tant pour les processus de décision et la préservation des options que pour la Transmission de la mémoire :

- Les coûts et financements de ce plan à long terme ont fait l'objet d'échanges y compris sur le montant et la méthode du provisionnement du financement par les producteurs (EDF, Orano et CEA) et l'Andra, échanges confirmés par un arrêté du 1^{er} avril 2026 évaluant le coût de Cigéo à une période de 151 ans à partir de 2016, à 33,36 milliards d'euros aux conditions économiques de janvier 2025. Ce qui n'empêche pas de soulever les conditions de l'arrivée des nouveaux acteurs (SMR) dans les prochains PNGMDR pour l'Andra ;
- La situation internationale, et notamment les risques géopolitiques, a aussi été l'objet d'échanges et de controverses, tant en matière de souveraineté que de dépendance, voire même de risques directs, liés aux instabilités actuelles.

Principaux enseignements

Si l'échelle des grandes décisions est évidemment nationale, cela provoque des impacts forts sur les territoires d'accueil concernés, qu'il conviendra de prendre en compte.

Le débat aura permis une meilleure compréhension des enjeux par les citoyen-ne-s et les étudiant-e-s, malgré le caractère parfois très technique de ces sujets, ce qui soulève la problématique de la prise en compte de la participation citoyenne sur des sujets très techniques au vu de leur complexité. Cette réflexion a été amplifiée par l'introduction, au-delà de l'expertise technique classique, des sciences humaines sociales.

Il aura permis aussi de confirmer l'expansion des déchets médicaux radioactifs et de leur importance pour une meilleure gestion dans l'avenir et construire sa filière.

Une catégorie particulière des déchets à faible activité et à vie longue (FA-VL) interroge les publics quant aux décisions à prendre, du fait notamment des volumes à venir.

Même s'il s'agit d'un plan d'une courte durée, les décisions d'aujourd'hui vont être déterminantes, tant sur le sujet de la réversibilité que sur la transmission de la mémoire pour des durées exceptionnellement longues, tout en gardant un mode particulièrement incertain.

CHIFFRES DU DÉBAT

—
C'est le **117^e** débat public de la CNDP depuis sa création

3 840 participant-e-s directs à la soixantaine d'événements (réunions territoriales, webinaires thématiques, un tribunal pour les générations futures, 33 ateliers avec les étudiant-e-s, un groupe citoyen...)

415 contributions

49 cahiers d'acteurs

27 631 visiteur-e-s sur le site

313 390 vues sur YouTube



Marc Papinutti

Président de la Commission nationale du débat public

La CNDP est une autorité administrative indépendante, créée en 1995, pour veiller au respect des droits à l'information et à la participation du public au processus d'élaboration des projets, plans et programmes qui ont un impact sur l'environnement et présentent de forts enjeux socio-économiques. La CNDP ne prend pas position sur l'opportunité du projet, plan ou programme mais éclaire le décideur sur ses conditions de faisabilité. Instance collégiale de 25 membres (élu.e.s, magistrat.e.s, représentant.e.s de la société civile organisée), sa diversité est une garantie d'indépendance et d'impartialité.

LES VALEURS DE LA CNDP



indépendance



neutralité



transparence



**égalité de
traitement
des opinions**



argumentation



**inclusion
des publics**

